L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co., rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 FEVRIER 1862. G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY — Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 28 FEVRIER.

☞ Nos lecteurs trouveront à la dernière colonne de la partie anglaise, quelques avis français.

Volontaires pour Columbus.

Le temps presse; les Fédéraux s'avancent de jour en jour et concentrent leurs forces pour rapper soit à Columbus, soit à Memphis, un coup décisif. Il faut donc se hâter si l'on ne veut que les renforts demandés par le général Beauregard lui arrivent trop tard. Les volontaires se trouveront facilement à la Nouvelle-Orléans si on assure par des mesures immédiates la subsistance de leurs familles pendant leur absence, et surtout, si le gouverneur de l'Etat s'occupe de lever des régiments destinés à aller les remplacer dans deux ou trois mois. Qu'y a-t-il à faire pour remplir ces deux conditions?

Le conseil de ville a déjà adopté une résolution qui engage la ville à fournir aux familles des volontaires des denrées et objets de première nécessité. Mais il faut donner à cet engagement une forme pratique dans le plus bref délai possible, c'est-à-dire ouvrir dès à présent un bureau où chaque volontaire pourra faire inscrire sa famille en indiquant le nombre des personnes qu'il laissera à la charge de la ville. Un comité, choisi parmi les membres du comité de salut public, pourrait être chargé de faire les vérifications nécessaires, d'établir des règlements, d'organiser en un mot la distribution immédiate des secours, de façon à rassurer complètement les volontaires sur le sort des êtres qui dépendaient de leur travail.

La plupart des maisons de commerce ont adopté pour règle de continuer à ceux de leurs employés qui entrent au service actif tout ou partie de leurs salaires; cette mesure diminuera le chiffre des demandes. D'un autre côté, c'est un devoir pour les membres de la même famille de s'entraider, et ceux qui sont riches doivent éviter à leurs parents l'obligation de s'adresser à la ville.

Du moment où les jeunes gens, qui n'ont à s'occuper que d'eux-mêmes, seront assurés de retrouver leur emploi à leur retour, et où les chefs de famille seront débarrassés de toute préoccupation sur le sort de leurs femmes ou de leurs enfants, le nombre des volontaires grossira rapidement et l'on n'aura pas de peine à trouver les cinq mille hommes demandés par Beauregard. L'un des conseils de ville a voté $25,000 pour contribuer à l'équipement et au départ de ces troupes, et nous pensons que l'autre conseil n'hésitera pas à donner son concours à cette résolution pour faciliter et hâter l'envoi des renforts.

Une autre raison contribuerait à décider à partir ceux qui hésitent encore, ce serait la certitude de pouvoir revenir dans 90 jours. Or cette certitude peut être donnée si le gouverneur veut s'occuper de lever des régiments pour toute la durée de la guerre, en exigeant des paroisses qu'elles fournissent dans un délai assez court le complément de leur contingent eu égard à la population blanche. Le meilleur moyen d'arriver à ce résultat est de faire une levée par la voie du tirage au sort parmi les hommes de 18 à 30 ans. Car il faut remarquer que les volontaires qui vont partir ne sont pas, pour la plupart, dans la catégorie de ceux de qui il est juste d'exiger le service actif. Un grand nombre sont des pères de famille ou des gens ayant passé l'âge du service. Ils se décident à partir par patriotisme, pour obéir à une nécessité momentanée, et parce qu'étant organisés, disciplinés et équipés, ils sont les seuls corps qui puissent rendre des services immédiats. Il ne s'en suit pas qu'il faille les obliger à servir pendant toute la durée de la guerre, quand il est facile de recruter dans l'Etat des jeunes gens qui n'ont pas de motifs sérieux pour rester dans leurs foyers.

Il paraît évident que dans la plupart des Etats Confédérés il faudra en venir au tirage, au sort ou aux levées en masse. Mieux eut valu adopter dans le principe le système complet de la conscription et lever d'abord les jeunes gens de 18 à 25 ans, puis, si cela ne suffisait pas, ceux de 25 à 30, en gardant ceux de 30 à 45 pour le service local des milices. Puisque la guerre, au dire du Président, doit durer plusieurs années, on ferait mieux de se décider à faire de suite ce qui sera indispensable avant peu. L'adoption de mesures dans ce sens, en garantissant aux volontaires qu'il est question d'envoyer au général Beauregard, qu'ils n'auront à faire qu'un service momentané, aplanirait beaucoup de difficultés et augmenterait rapidement le nombre de ceux qui ont déjà pris l'engagement de partir. Ce serait une meilleure politique que de vouloir exiger des engagements d'une trop longue durée de la part de pères de famille, de chefs de maison, de gens, en un mot, qui n'étaient, sous aucun rapport, préparés à entrer au service des Etats Confédérés. Quant aux jeunes gens qui se trouvent libres, il leur est loisible et c'est leur devoir de s'engager pour la durée de la guerre.

Les journaux du Delaware s'occupent d'un bill pour l'émancipation des esclaves, avec une indemnité pour les propriétaires. Par ce bill, qui est maintenant devant la Législature, tous les esclaves au-dessus de 35 ans seraient affranchis et libres 90 jours après la promulgation de la loi; les esclaves au-dessous de cet âge seraient émancipés aussitôt qu'ils l'auraient atteint. Tous les mâles nés après la promulgation de la loi resteraient esclaves jusqu'à l'âge de 21 ans et les filles jusqu'à l'âge de 18. Tout esclavage serait aboli après le 1er janvier 1872. Ces classes dépendraient des dispositions du Congrès qui aurait à payer une indemnité de $900,000 à l'Etat du Delaware, ce qui pour le nombre d'esclaves constaté par le recensement de 1860 établit une indemnité de $500 par tête. Il n'est point surprenant que, pendant que guerre d'extermination faite par le Nord aux propriétaires d'esclaves dans le Sud, le Delaware qui se trouve à la gueule du loup, s'occupe d'affranchir les siens. Peut être aussi le moment est-il propre pour demander l'indemnité dont il s'agit. Le Nord magnanimement ou politiquement pourrait bien l'accueillir. Ce projet d'affranchissement n'est, du reste, ni une nouveauté ni un progrès, c'est celui dont Henry Clay entretient ses admirateurs du Kentucky, il y a quelque quinze ans.

MALLE POUR L'EUROPE.—On verra aux annonces qu'une malle pour l'Europe sera faite demain, samedi, au No 17, rue Carondelet. Le courrier devant se rendre directement à New York, et offrant toutes les garanties de sécurité désirables, on ne pourrait avoir de meilleure occasion pour écrire en Europe.

TERRIBLE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER—*Collision sur la ligne de Tennessee, près de Ponchatoula—Les soldats du 7me régiment du Mississippi, victimes—vingt-cinq tués, vingt-six dangereusement et cinquante légèrement blessés.*—Hier à midi, un char solitaire du chemin de fer de Jackson est arrivé au dépôt de la rue Calliope, dans cette ville, apportant la nouvelle d'un affreux accident survenu de ce côté de Ponchatoula. D'après le rapport de l'ingénieur, 200 soldats du 7me régiment du Mississippi avaient été tués ou blessés. Information donnée immédiatement au quartier général de l'armée, le Dr Hadden, chef de l'état-major médical, requit un certain nombre de docteurs d'aller prêter assistance aux victimes et un train spécial partit bientôt avec brancards, bandages et autres articles nécessaires qui furent commis à la charge du surintendant Williams et de divers employés de la ligne. Le Dr Hadden était accompagné des Drs Warren Stone, Mercier, Howard Smith, Crawcour, Hensley, M. Kelvey, Morse Max, Lipscomb, Chellet et Henderson. Près de Manchac, ils rencontrèrent quatre chars et une machine venant du lieu du désastre et transportant, sous la garde du Dr Gustavus H. Devron, surintendant de l'hôpital de l'armée, 45 personnes de celles qui avaient été le plus gravement blessées. Ce chirurgien était suivi des Drs Bowie et J. H. Thornhill, chirurgiens et assistants-chirurgiens du régiment du Mississippi. Ce corps de chirurgiens volontaires est revenu ici avec les blessés, après avoir pansé les blessures et opéré une amputation. Trois des blessés sont morts dans les chars un moment après être arrivés au dépôt.

Nous tenons les détails suivants du Dr Thornhill: 25 tués; 26 sérieusement blessés dont trois ou quatre sont dans un état désespéré; 50 ou 60 assez sérieusement atteints pour être incapables d'action; mais non assez affectés pour abandonner le régiment qu'ils ont suivi après avoir fait panser leurs blessures. Le Dr Thornhill lui-même a eu une côte cassée bien qu'il fût dans l'arrière wagon du train.

Noms des tués — Carabiniers de Quitman—Wm. Boyd, Thos. Boyd, Jas. Adams, Geo. Sattle, Peter Felder, Jesse Crawford, Jas. Smith, Stephens Reeves, Frank M. Coyle, Daniel Reese, Pulley Hannaway, Daniel Roberts—12.

Carabiniers de Quitman—Lieutenant Wilson, Thos Edwards, Demey Williams, Pol Whittington, Marion Freeman, et quatre autres, dont les noms sont inconnus dans cette ville—9.

Compagnie du capitaine Farley—4 hommes, dont on n'a pu avoir les noms.

Noms des blessés—Carabiniers de Dahlgreen—Le capitaine Williams, jambe cassée et côtes fracturées; le lieutenant J. B. Williams, une jambe fracturée et contusions; le lieutenant James B. Wallace, [illegible] Wyatt Thornhill, [illegible]

Carabiniers de Quitman—E. J. Foreman, contusions; Jt A. Bright, un pied amputé; Mc Orac, pied écrasé.

Compagnie du capitaine Farley—Le sergent J. L. Blaver, jambe fracturée.

Employés de la compagnie du chemin de fer—Mike McCarthy, chauffeur, état désespéré; conducteur du train, Andry Fitzpatrick, bras disloqué; Wm White, pourvoyeur de bois, contusion à la tête; ingénieur, Henderson Wall, légèrement contusionné.

Il y a, en outre, à l'hôpital de l'armée, rue de la Commune, huit soldats grièvement blessés. Nous ignorons leurs noms.

Quant à la cause de ce désastre, qui est regardé comme accidentel, quoiqu'au moins il soit le résultat d'une criminelle négligence de la part d'un ingénieur nommé Foster, nous avons obtenu les informations qui suivent et qui nous inspirent toute confiance.

Le septième régiment de volontaires du Mississippi, commandé par le colonel Goode, et qui était en route pour le Tennessee, est parti de la Nlle-Orléans hier matin, à quatre heures et demie, dans un train spécial du chemin de fer de Jackson. Peu après sept heures, lorsque les chars traversaient le bois en deçà du village de Pontchatoula, et à 47 milles de la Nlle-Orléans, et dans un épais brouillard, qui rendait tout invisible à une distance de 30 pas, la collision a eu lieu. L'ingénieur Foster venait de faire partir un train chargé de bois de construction pour les canonnières que l'on construit ici. Il avait l'intention de faire passer le train sur l'autre voie. Il savait que des trains spéciaux partent de la ville, avec des troupes, bien souvent à cette heure; il aurait donc dû partir plutôt ou plus tard. Quand il vit approcher le train il sauta de la locomotive à terre, et disparut. La locomotive marchait de 10 à 15 milles à l'heure. Il y avait douze chars attachés à la locomotive, dans lesquels se trouvaient les soldats; il n'y avait aucun char de fret. La collision a été subite, et le choc a été terrible. Les locomotives se sont brisées l'une contre l'autre, et la plupart de ceux qui se trouvaient dans le second char ont été tués.

Dans le premier char étaient les carabiniers de Quitman, dans le second les carabiniers de Dahlgreen et dans le troisième la compagnie du capitaine Farleys. Il est à remarquer que le nombre des casualités a été plus grand dans le second char que dans le premier. Cela peut s'expliquer par cette circonstance que le second char a éprouvé un plus grand dommage que le premier. Après un moment de consternation, plus facile à concevoir qu'à exprimer, tous ceux qui étaient sains et saufs et tous ceux qui purent le faire, descendirent des chars, et alors commença la triste tâche d'enlever des ruines les morts et les blessés. Le chirurgien et son assistant, avec tous les moyens qui pouvaient se trouver à leur disposition, se mirent en devoir de secourir et de soulager les blessés et les mourants et bientôt après partit le train ordinaire, d'où les passagers sortirent pour aider à la cause de l'humanité. Quand fut arrivé à la Nouvelle-Orléans le train qui amenait les chirurgiens volontaires, on s'occupa sans délai des arrangements nécessaires pour l'envoi des blessés. Les morts furent laissés aux différentes stations pour y être enterrés et le régiment, si fatalement éprouvé, reprit sa course vers le théâtre de la guerre.

Par le Télégraphe.

DEPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles du Tennessee.

Memphis, 27 février.—Des voyageurs arrivés de Paris disent que les fédéraux avançaient sur cette ville, que la cavalerie confédérée avait quitté Paris qui était à la merci des fédéraux. Les habitants fuient avec leurs esclaves, et déjà il en est arrivé à Memphis un grand nombre.

Le général Johnston a dit lundi à une personne que Nashville était en possession des fédéraux et que l'armée fédérale devait être près. La plupart des journaux ont déménagé, et on a enlevé les trois quarts de ce qu'il y avait dans les magasins confédérés.

On annonce que Columbus sera bientôt attaqué. Cela vu à Paducah, mardi soir, trente-sept bateaux de transport recevant des troupes. On rapporte que l'ennemi s'avance en forces sur les derrières de New Madrid.

On fait à Columbus d'actifs préparatifs pour résister à l'attaque. Tous les ponts, toutes les maisons et tout ce qui peut servir à l'ennemi a été détruit par nos soldats.

Memphis, 17 février.—Clarksville a été formellement occupé par les Fédéraux. Le commodore Foote a lancé une proclamation dans laquelle il promet de ne pas porter atteinte aux propriétés particulières, mais il réclame toutes les propriétés confédérées.

Vingt trois mille Fédéraux sont retournés des rivières Tennessee et Cumberland à Paducah. On suppose qu'ils opéreront un mouvement de flanc dans l'attaque contre Columbus. Les ponts sur la ravine Mayfield ont été détruits pour arrêter leur marche.

Les Fédéraux ont une force considérable près du Cumberland Gap.

Les Confédérés à cet endroit ont été renforcés et surveillent activement les Fédéraux.

Il n'y a pas encore eu de quorum dans la législature du Tennessee, bien qu'il y ait eu un militaire important à voter.

Des avis de Nashville de lundi soir portent que l'officier fédéral a refusé de prendre possession de Nashville, disant qu'il n'était pas autorisé à le faire.

La cavalerie du colonel Forrest enlevait les provisions, et il n'y avait pas dans un rayon de 30 milles de la place d'autres forces fédérales que celle qui était à Edgefield.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le Kangaroo).

Le steamer Nashville, la dernière fois qu'il a été vu, était en dehors des Needle, se dirigeant vers la Manche. Le steamer Tuscarora, des Etats Unis, était encore à Cow dans la soirée du 4.

A la réunion annuelle de la chambre du commerce de Liverpool, le blocus du port de Charleston a été énergiquement dénoncé, mais la politique de non intervention y a été généralement approuvée et soutenue.

Un correspondant de Madrid écrivait, le 6 février, que le Sumter était encore à St. Roche, n'ayant pas de fonds pour payer les dépenses qu'il avait faites.

Le consul des Etats Unis avait donné un banquet aux prisonniers du *Sumter* à Cadix. Des menaces y ont été portées à la reine d'Espagne et à l'Amérique.

Le ministre américain, Adams, ne cache pas l'indignation que lui a causée la lettre de lord Russell à l'amirauté relativement aux ports britanniques.

On assure que les alliés sont décidés à faire marcher leurs troupes sur Mexico le mois prochain et le bruit se confirme que le trône du Mexique sera offert à l'archiduc Maximilien. Le gouvernement français a ordonné l'envoi de nouvelles troupes à Mexico.

La bourse de Paris était à 71 40.

Des démonstrations populaires ont eu lieu à Parme et à Florence contre le pouvoir temporel du pape et en faveur de Victor Emmanuel.

Le *Post* de Londre reproduit la nouvelle que l'archiduc Maximilien acceptera le trône de Mexico.

(DEPECHES DE NUIT.)

Nouvelles de Memphis.

40.000 fédéraux à Nashville. 20,000 fédéraux en route pour New Madrid. Les fédéraux se préparent à marcher sur Columbus. Le général Johnston se prépare pour les fédéraux.

Memphis, 27 février.—Buell est à Nashville avec 40,000 hommes de troupes fédérales. Une personne a vu 13 régiments entrer dans Nashville hier, (mercredi soir). Ces troupes semblaient bien disciplinées. Chaque régiment avait un corps de musiciens militaires, et chaque corps jouait l'air de *Dixie*. On dit que 20,000 fédéraux sont partis de Commerce pour New Madrid. Comme les chemins sont impraticables, on ne pense pas qu'ils puissent arriver avant demain ou après-demain. On dit aussi que l'ennemi se prépare à partir de Paducah, pour attaquer Columbus. On s'attend à une bataille d'un moment à l'autre. On dit que les canonnières fédérales ont remonté la rivière Tennessee, ce matin.

Le général Johnston a une force considérable à Murfreesboro; et il se prépare à soutenir l'attaque rigoureusement. Les habitants de Paris ont pris la fuite à l'entrée des fédéraux dans cette ville.

(Il y a interruption dans la ligne du Sud Rapporteur)

Les journaux de Boston du 15 donnent les nouvelles suivantes sur l'Ile-aux-Vaisseaux:

Les forces fédérales, quand le *Supply* est parti, consistaient en deux régiments, conformément campés et attendant les renforts du général Butler. Ces renforts, qui sont en mer, ne tarderont pas à atteindre leur destination. On ne connaissait pas encore quelle sorte d'opérations seraient entreprises à leur arrivée.

On bâtit un wharf sur le rivage et de petits vaisseaux peuvent déjà être déchargés; les navires qui tirent beaucoup d'eau ne peuvent pas approcher et de petits steamers en apportent les cargaisons à terre. Quelques batteries sont en construction.

Le fort Massachusetts, bien qu'il ne soit pas très redoutable, suffit à la défense de l'île d'autant plus que les rebelles n'ont pas de vaisseaux assez puissants pour attaquer la position.

Quelquefois leurs petites canonnières se montrent, mais elles se retirent aussitôt que le Steamer New London fait mine de les poursuivre. Elles se réfugient alors sur quelque bas fond où le steamer ne peut aller. Ces canonnières n'ont encore fait aucun mal.

Les rebelles sont énergiquement occupés à fortifier tous les points importants, surtout Mobile, et on croit que la ville ne pourrait être emportée par une force au-dessous de 40 mille hommes. Les communications par chemins de fer avec l'intérieur leur permettent de concentrer une grande force en très peu de temps. Ils croient que leurs terrassements sont imprenables.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce théâtre offrira dimanche prochain, 2 mars, un spectacle fort attrayant pour le bénéfice de M. Génibrel. Indépendamment des titres de cet excellent chanteur à la bienveillance du public qu'il a charmé tant de fois, nous lui serons redevables encore pour la variété de son riche programme. *Robert Macaire et les Rendez-Vous Bourgeois* suffiraient, comme ils ont suffi toujours, à attirer la foule. Mais nous aurons davantage; nous aurons une première représentation de vaudeville, *les Intermède*. [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Neuvième compagnie des Gardes d'Orléans.—Hier, à une élection présidée par les capitaines Chapotin et Fegot, les membres de la neuvième compagnie des Gardes d'Orléans, ont, à l'unanimité, fait les nominations suivantes:

Capitaine—J. Viosca Jr.
1er lieutenant—C. A. Castillo.
2d — Jules Quertier.
2d — Jos. L. Bauset.

Le vœu général de la compagnie appelait à sa tête le lieutenant Alph. Canonge, dont les services ont été appréciés en Virginie; mais des circonstances particulières, résultant de la position qu'il occupe dans l'armée confédérée, ne lui ont pas permis d'accepter le grade qu'on lui offrait. Voici la lettre que le capitaine Viosca s'est empressé de lui adresser.

Lieutenant A. Canonge, 10e régiment de la Louisiane.

Lieutenant,—Je me fais un plaisir, au nom de la neuvième compagnie des Gardes d'Orléans de vous témoigner les regrets que nous inspire votre détermination de refuser le grade de notre capitaine.

Tout en appréciant les raisons qui ont dicté votre conduite, permettez-nous de déplorer que les circonstances nous aient privés des services que vous pouviez, plus que tout autre, nous rendre. Nous n'en gardons pas moins l'espoir de vous voir, un jour ou l'autre figurer à nos côtés.

Veuillez agréer, lieutenant, l'expression de mes sentiments distingués, J. VIOSCA, Jr.

NOUVELLES DES PAROISSES.

IBERVILLE.—A la vente de la succession de M. H. Léonard, 4 milles au-dessous de Plaquemine, sur le bayou, 373 arpents de terre boisée ont été achetés à l'amiable par Mme Paulin Dupuy, moyennant $25,000 payables comptant. Cette terre, mise à l'encan, aurait rapporté $10,000 de plus. C'est un beau prix de biens.

—M. Hamilton, d'Iberville, invite les orateurs politiques qui apparaissent dans les périodes électorales, à haranguer le peuple dans la sphère où leur voix était habituellement entendue. Il affirme que, si son conseil est suivi, les paroisses louisianaises fourniront un contingent de 30,000 hommes prêts à suivre nos généraux à la victoire ou à la mort.

(Meschacébé.)

EST BATON ROUGE.—Deux pièces de monnaie de cuivre, du 1er siècle de l'ère chrétienne et portant des figures au nez crochu et césarien, ont été offertes à la Société Historique de Bâton Rouge. On y remarque les traces du feu et des incrustations de cendres; comme si elles sortaient des ruines d'Herculanum ou de Pompéï.

—Le manque de plomb a fait renvoyer presque tous les ouvriers de l'arsenal de Bâton-Rouge. Les planteurs sont invités à recueillir le vieux plomb hors d'usage et sans valeur pour eux et à l'expédier à Bâton Rouge. Ils en auront un bon prix et contribueront à procurer des munitions au pays et du pain à un grand nombre de pauvres familles d'ouvriers.

Meschacébé.

ST-MARTIN.—Aux questions adressées à lui par le capitaine E. J. Etié, de la Nouvelle Ibérie, l'avocat général F. S. Goode a répondu que les juges de paix ne sont point exempts du service de la milice et que malgré le statut qui demande la surveillance d'un blanc pour 25 nègres, un tel surveillant n'est pas non plus exempt.

ST-LANDRY.—Le conseil de ville d'Opelousas a résolu de faire une nouvelle émission de $2,500 de petits billets, ce qui fait en tout $5,000 pour cette ville. La corporation du Grand Coteau, va également en émettre pour $1,500 des mêmes dénominations, c'est à dire 5, 10, 25, 50 cents et $1.

Nous empruntons au *Démocrate* de la Pointe Coupée, les très opportunes réflexions qui suivent;

Dans ces derniers revers, on a pu se convaincre à la fois de l'insuffisance des préparatifs faits pour combattre une attaque annoncée depuis six mois et de la supériorité de nos soldats sur ceux du Nord. Mais aussi partout cette valeur supérieure a dû céder devant le nombre, et notre glorieuse résistance, comme à Donelson, dans le rapport d'un homme contre cinq, a prouvé que ce qui nous manque, c'est moins encore le coûteux appareil de la guerre que des bras.

Toute la question est là: voulons-nous arrêter l'ennemi dans sa marche triomphante, voulons-nous faire tourner contre lui les chances de la guerre et lui vendre cher ses avantages, que le pays se soulève! Il ne s'agit plus ici de savoir si l'on peut où si l'on veut se faire soldat: il s'agit de saisir une arme comme on le ferait pour chasser une bête sauvage qui menacerait la famille et de commencer une battue qui ne peut durer que quelques mois.

Quelle bête farouche est plus redoutable en effet que cette horde d'envahisseurs qui portent avec eux le meurtre, l'incendie, le pillage, l'infamie pour ce qui nous est le plus cher? Que l'on songe à ce qui se passe à cette heure dans les campagnes du Tennessee aux environs du fort Henry! tel sera le sort qui menace notre pays, si chacun ne s'appuie pas sur son voisin, épaule contre épaule, pour marcher au-devant de pareilles brutes féroces.

Dans chaque paroisse, *il faut* qu'il se trouve encore autant d'hommes que la guerre en a absorbés; ceux-là, précieuse arrière garde, n'auront que pendant peu de temps à quitter leurs foyers; mais s'ils écoutent une lâche indolence, une insouciance funeste, s'ils hésitent à partir sans délai, sans retard, qu'ils restent; ils verront leurs familles et eux mêmes ensevelis sous ces foyers en ruine!

Ce ne sont plus des enrôlement qu'il faut et des listes à colporter de maison en maison; le temps des cadres de compagnies, des nominations d'officiers, des parades et des uniformes est passé: il ne s'agit plus de jouer au soldat. Ce qu'il importe de se dire les uns aux autres, c'est qu'une seule chose peut nous sauver, une levée en masse!

Le Missisipi l'a faite déjà à la voix de son énergique gouverneur. La Louisiane, but de tous les efforts et de tous les désirs de l'ennemi, la Louisiane dont la conquête serait pour lui le terme de son ambition, aura-t-elle moins de patriotique ardeur? Point de longues réflexions! point d'hésitations fatales! le moment de l'action est venu! Prions le ciel qu'il ne soit pas trop tard! il est déjà trop tard pour ces malheureuses contrées du Tennessee et du Cumberland plongées naguères et endormies dans la même sécurité qui nous berçait si déplorablement jusqu'au coup de tonnerre du réveil; et aujourd'hui dévastées, pillées, incendiées, violées et foulées aux pieds d'un ignoble envahisseur. Tel sera le sort du Missisipi demain, celui de la Louisiane après demain, si le réveil n'est pas aussi complet qu'il est brusque et funeste! On a attendu, espéré, hésité six mois: un jour de plus maintenant, ce n'est plus de la faiblesse, c'est de la démence.

FEUILLETON.

RICHARD,

PAR JULES SANDEAU.

I—(suite)

"Non, je ne vous ai pas quitté, comme vous l'avez dit, dans l'attendrissement de notre dernière entrevue; gardez pour vous vos consolations hypocrites. Je ne vous ai pas quitté, moi: je suis partie, j'ai fui, parce que vous m'avez chassée. Non, nous ne nous sommes pas séparés d'un commun accord, en vue de notre bonheur mutuel; je ne me suis pas séparée de vous, moi: c'est vous qui m'avez rejetée. Non, ce lien ne s'est pas dénoué; c'est vous qui l'avez brisé. Lâche et misérable, vous n'avez même pas le courage de votre infamie; bourreau vous voulez qu'on vous plaigne à l'égal de la victime; il faut savoir gré du sang que vous versez. Allez, je vous connais! Eh bien! vous êtes libre! moi, je suis morte, vous m'avez tuée; morte, entendez-vous? Vous, heureux, libre enfin! libre, heureux, Evariste! Mon amour vous pesait donc bien! Il était donc pour vous une bien lourde tâche, un bien rude fardeau, cet amour humble et résigné qui se tenait dans l'ombre et se dévouait en silence! Ce vous était donc un bien grand travail de vous laisser aimer, de vous sentir aimé? Vous n'avez même pas eu pour moi la pitié que vous ne craigniez pas de réclamer pour vous; vous m'avez immolée froidement, à vos pieds, embrassant vos genoux et mouillant vos mains de mes larmes. Qu'avais-je fait pour me voir traitée de la sorte? Ce que tu avais fait, malheureuse! tu aimais, et l'ingrat n'aimait plus! Mais, dites, fallait-il pour cela vous montrer si dur et si cruel? Ne pouviez-vous attendre quelques jours, ou du moins laisser tomber quelques paroles affectueuses, afin que ce cœur, mortellement blessé, pût en vivre jusqu'à sa dernière heure? Vous ne m'aimiez plus, hélas! mais si vous m'avez aimée, qu'était-ce donc que cet amour qui, en se retirant, n'a déposé en vous que le dédain, le mépris et l'injure? C'est que tu ne m'as jamais aimée, va! Non, durant le siècle de douleurs qu'a duré cette liaison fatale, je n'ai pas cru un seul instant à ton amour, pas un instant! J'attendais, j'espérais, j'essayais, je cherchais, mais je ne croyais pas. Ainsi donc, voilà le prix de tant d'efforts et de sacrifices! Ne vous y trompez pas, je suis morte; rien, plus rien! Vous avez clos ma vie. Je n'étais que par vous et pour vous. Il vous aurait suffi d'un peu de bonté pour m'amener sans efforts au seuil des affections paisibles, pour m'aider à franchir sans déchirement le passage des illusions à la réalité. Peut-être n'étais-je pas tout-à-fait indigne de quelques soins et de quelques ménagements; peut-être avais-je quelque droit d'espérer que vous m'enseveliriez dans votre tendresse. Oui, un peu de bonté suffisait; vous n'avez pas voulu! C'était pourtant une œuvre sainte, une entreprise qui pouvait tenter un cœur généreux; avec un peu de patience, vous pouviez sauver une âme; vous n'avez pas voulu! Qu'elle s'éteigne donc cette âme dédaignée qui n'a plus rien à faire ici-bas!"

Cela continuait ainsi, passant tour à tour des reproches aux regrets, de la tendresse à la colère, de l'orgueil outragé à l'humilité suppliante, éternelles plaintes de l'amour délaissé: seulement, la mort de la victime donnait à celles-ci un caractère terrible et solennel, qui eût touché les plus indifférents et imposé aux plus sceptiques. Cependant, pour un esprit à la fois expérimenté et désintéressé, ce n'eût été, à vrai dire, qu'un poème assez vulgaire; mais pour Richard, que ses instincts seuls avaient éclairé jusqu'alors, pour ce jeune homme qui, ne sachant précisément rien de la vie, venait d'en lire tout à coup le chapitre le plus lamentable, écrit avec les pleurs et le sang de sa mère, ce fut un coup de foudre qui le frappa en l'illuminant, et cette fois enfin il se trouva face à face avec sa douleur.—Ainsi, c'en était là rien pour toi! murmura-t-il tentant d'un air sombre; ainsi, pas un mot pour toi, fils! Ton âme dédaignée n'avait rien à faire ici-bas! Tu n'as pas cru devoir, pour ton enfant, te donner la peine de vivre! Toi fils qui t'adorait, ton enfant qui ne vivait qu'en toi! quel égarement fut le vôtre!... Mais toi, qui donc es-tu? s'écria-t-il [illegible]

Mais avant toute chose [illegible] à la fois; toute la candeur, toutes les naïves indignations de son âge, et quand même Mme de Beaumeillant n'eût été pour lui qu'une étrangère, il n'en aurait pas moins senti son sang révolté se soulever contre cet homme. Tout l'excitait, tout l'armait contre lui. Il n'était pas une de ces lettres où Mme de Beaumeillant ne passât en moins de quelques pages, parfois en moins de quelques lignes, de l'adoration à l'insulte et de l'emportement à la prière; tour à tour suppliante et terrible, se traînant aux pieds de l'ingrat ou lui jetant l'invective au visage, essuyant avec ses lèvres la boue des injures, puis effaçant bientôt la trace des baisers sous de nouveaux outrages. Richard ne savait pas à quels excès de langage la passion aux abois pousse ces faibles âmes, ni quel affreux besoin est en elles d'avilir leur amour, comme si, en le flétrissant, elles espéraient en guérir. Il dut prendre au sérieux, dans leur sens littéral, tous ces outrages et tous ces blasphèmes, et conclure naturellement que cet Evariste était un infâme. Et pourtant, dans les lettres de Mme de Beaumeillant, ce n'étaient pas les expressions suppliées par le mépris et la colère qui l'irritaient le plus, c'est enfin, mais le langage tendre et passionné, le refrain amoureux et doucement plaintif qui se mêlait incessamment aux cris de la passion blessée. Il ne se rendait pas compte des sentiments qui l'agitaient alors, mais, à son insu, c'était moins au bourreau qu'à l'amant que s'adressait sa haine, et la jalousie entrait au moins pour moitié dans son courroux.

A continuer.

Décédé hier, à 9 heures du matin, à Carrollton, CHARLES ASTIER, âgé de 16 ans et 4 mois. Ses amis et connaissances et ceux de sa famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, cette après midi à 3 heures.

Le convoi partira du dépôt du char de Carrollton, encoignure Triton Walk et Apollo. 28 février 1862. De la part de sa famille.

Décédé, jeudi matin, 27 du courant, après une courte maladie, ALFRED F. AUCOIN, à l'âge de 31 ans. Les amis de sa famille et ceux de son frère Robert B. Aucoin sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce soir à 4 heures, sans autre avis. Le convoi partira de la résidence du défunt, rue du Canal, No 270, entre les rues Marais et Villeré.

Service funèbre.

☞ Une messe funèbre sera dite, mardi 4 mars, à 7 heures A. M. à l'église de l'Annonciation, pour le repos de l'âme de FRANÇOIS REMY. Les amis et connaissances du défunt, ainsi que les membres de la Société [illegible] sont respectueusement invités à y assister.—De la part de sa famille. 27 fév—1

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 27 février.

COTON—250 balles à livrer ont été vendues aujourd'hui au cours de hier. [illegible]

TABAC.—Du lot de 31 boucauts de qualités diverses a été vendus.—Hausse de 2 1/2 cts dans les prix.

SUCRE.—Il y une assez grande demande. Les ventes montent à mille quatre cents boucauts, aux prix suivants: 3 1/2 à 4 1/2 pour l'inférieur, 2 à 2 1/2 pour le commun et bon commun, 3 à 3 1/2 pour le bon et le beau et bon; 3 1/2 à 4 1/2 pour le prime et au-dessus [illegible] 5 1/2 à 7 1/2 pour le blanc séché.

MÉLASSE—Les arrivages sont faibles et la demande est modérée. Nous avons entendu parler de la vente de 20 barils à 14 1/4 à 15 cts pour la fermentée.

FARINE—153 barils superfine et 71 autres ont été vendus à des prix privés. On a aussi vendu 400 sacs à $13 pour la superfine et $11 pour l'extra, 250 barils superfine en lots à $13 50, et 250 barils extra à $14 50 le baril.

MAÏS—900 sacs de blanc, vendus à 61 le boisseau.

AVOINE—100 sacs vendus à 40 le boisseau.

BLÉ—100 sacs de blanc et de rouge vendus à $2 50 le boisseau.

BŒUF—125 barils mess vendus à $30 le baril.

BACON—Les épaules se détaillent à 12c. plats côtés ribbed à 25 c., jambons à 25c. Peu de plats-côtés et jambons passés au sucre sur le marché.

GRAISSE—Détail 18 cents en tierçon et 21 à 24c en barillet.

PORC—Le mess se détaille à $45 le baril.

WHISKY—Vieux Bourbon et Manongahela, en détail, à $1 50 à $2. Rectifié, $1 23 à $1 25 le gallon.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 février 1862.

Arrivé hier, 21 bœufs du Texas et 16 cochons. Montant du stock vendu 80 bœufs du Texas et 15 de l'Ouest, 37 cochons et 75 veaux. Stock restant en main, est 473 bœufs du Texas et 27 de l'Ouest, 2,3 cochons, 145 veaux et 25 vaches laitières.

Bœufs de l'Ouest, lre qualité, par liv.	...	10 @ 13
" 2de qualité,	...	8 @ 00 10
Bœufs du Texas, lre qualité par liv.	...	10 00 @ 13 00
" " 2e " par tête.	...	00 @ 25 00
" " 2e "	...	15 00 @ 25 00
Porcs, lre qualité, par 100 livres	...	10 @ 12 00
2de qualité,	...	00 @ 10 00
Moutons lre qualité, par tête	...	4 00 @ 5 25
do 2de qualité	...	— @ 3 00
Vaches laitières, par tête lre qualité	...	45 00 @ 75 00
" " 2e qualité	...	40 00 @ 60 00
Veaux lre qualité	...	12 00 @ 15 00
do 2de do	...	00 @ 9 00

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

☞ VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'*Abeille* du 29, du 30 et du 31 janvier. 21fév—☞

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1862.

Aux Editeurs de l'*Abeille*.

☞ Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.

6fév—☞ SES NOMBREUX AMIS.

LES C... DU R... B...
—12—
F... .
—28—
P... O... D... 5...

La plus grande ponctualité est requise. B. D.
27 fév—2 Secrétaire

Banque de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 26 février 1862.

CETTE banque sera fermée vendredi prochain, conformément à la proclamation du Gouverneur.
27fév AUG'T MONTREUIL, caissier.

Banque du Sud.
Nlle-Orléans, le 27 février 1862.

CONFORMEMENT à la recommandation du Président Davis, cette Banque sera fermée le vendredi, 28 du courant. THOS LAYTON, Caissier.
27 fév—2f

(Communiqué.)

Nlle-Orléans, 22 février 1862.

MADAME LA BLANCHE.—Je vous dois beaucoup pour le grand service que vous m'avez rendu, par lequel j'ai pu retrouver une enfant que j'avais perdue. Je suis bien sûr que personne au monde n'aurait pu me dire comment elle était égarée à moins d'être d'un talent extraordinaire, car vous m'avez indiqué la maison et la rue d'une manière vraiment extraordinaire. Le personne qui y [illegible] ma fille, et [illegible] vous m'avez dit de faire, je ne crois pas que j'aurais réussi sans l'aide des autorités. La science et le pouvoir que vous avez est pour moi de peu d'importance; il me suffit que, grâce à vous, j'aie retrouvé mon enfant et je ne pourrai désormais parler de vous qu'avec bien et avec le plus grand respect. Recevez mes remerciements les plus sincères, ainsi que ce que cette lettre renferme.

Tout à vous, C. A. R.

Madame La Blanche, No 12, rue Bourbon, près de la rue du Canal. 21fév—☞

CUISINIERE.

ON demande une bonne cuisinière, parlant le français, pour une petite famille. On préfère une blanche. S'adresser au No 157, rue St-Louis. 28fév—1f

Chevaux perdus.

ONT été perdus, dimanche dernier, une [illegible] Le personne qui rendra le cheval à M. Lafayette, ou au No [illegible] 22 fév—2f

[illegible]

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS—Représentation du Dimanche 2 mars—Bénéfice de M. Génibrel—Première Représentation: ROBERT MACAIRE OU L'AUBERGE DES ADRETS! drame en 2 actes. INTERMEDE! LES HUGUENOTS, musique de Meyerbeer—LE FIL PAF, POUF, chanté par M. Génibrel—ROMANCE... chantée par M. Bressiani—HAYDEE—Romance—chantée par Mlle Darcy—LE GRORA QUI VOUDRA—Légende Allemande—chantée par Mlle Maillet—ROBERT LE DIABLE—Scène—chantée par MM. Génibrel et Bressiani.—Première Représentation, MON ISMENIE, vaudeville en un acte—LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS, opéra comique en un acte, musique de Nicolo.

THEATRE D'ORLEANS,

MARDI, 4 mars 1862.

Bals parés et masqués, à l'instar des bals du Grand Opéra de Paris.

Prix d'entrée—Un cavalier, $2.
Une dame, 1.

☞ Les portes s'ouvriront à 9 heures précises.

Quartier Général des troupes de la Louisiane.—Bureau du Major-Général—Nlle-Orléans, 25 février 1862.—Ordres Généraux No 10.—

1—Toute demande pour certificat d'exemption du service de milice, pour cause d'incapacité physique, devra être faite au chirurgien ou chirurgien-assistant du district militaire où réside le solliciteur, conformément à la section 41 de la nouvelle loi de milice. II—Les colonels de régiments nommeront immédiatement leur chirurgien et veilleront à l'organisation de leurs départements, qu'aucun certificat d'exemption ne sera valable à moins d'être signé par eux ou par le chirurgien du brigade dans le cas où le chirurgien de régiment ne serait pas encore choisi. Par ordre du

JNO L. LEWIS, Major-Général Commandant A. J. WAGNER, Aide-de-Camp. 28 fév—3f

Quartier général des troupes de la Louisiane.—Bureau du Major Général—Nouvelle-Orléans, 27 février 1862.—I—Tous ceux faisant partie de compagnies volontaires devront produire au capitaine de milice du district militaire où ils résident, un certificat constatant le fait, en date depuis le 15 février 1862. II. Les membres des compagnies volontaires en formation, mais encore incomplètes, devront se joindre à la milice pour l'exercice, jusqu'à ce que leurs compagnies volontaires soient organisées et leurs officiers élus et commissionés conformément à la loi.

Par ordre de Jno L. LEWIS, Major général comt. 28fév A. J. WAGNER, aide de camp.

Quartier général—2me brigade—Milice de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 27 février 1862—Ordre No 6. I. Les commandants des régiments de cette brigade, donneront l'ordre aux troupes sous leur commandement, de parader DIMANCHE 2 mars 1862, à 3 heures de l'après-midi, dans les limites de leurs régiments respectifs. Par ordre LABUZAN, Brigadier-Gouverneur commandant. 28fév—2f JAS FORBES, aide de camp.

Etats Confédérés d'Amérique, Quartier-Général No 1.

N. O. La, 21 fév 1862.

ORDRES GENERAUX No 7.—Tous les officiers détachés de leurs commandements respectifs pour le service du recrutement auront à se rendre chez l'adjudant général, aussitôt leur arrivée dans cette ville et auront à justifier de leur pouvoir.

Le Major Général commandant ce département regrette d'apprendre que des officiers ont pour habitude d'embaucher des hommes déjà enrôlés et de les induire à rompre leurs engagements, et cette coutume a été pratiquée au point de porter les soldats appartenant aux régiments et compagnies des différentes stations aux environs de cette ville à déserter leurs commandements et à prendre la prime. On appelle l'attention sur l'article de guerre qui déclare déserteur tout soldat qui quitte sa compagnie, même pour se joindre à une autre dans le même service. Cet article sera rigidement mis en vigueur et quiconque sera convaincu, officier ou simple soldat, sera sévèrement puni.

Par ordre du Major-Général M. Lovell.
J. G. PICKETT.
26 fév—1m Assist. Adjudant Général

BRIGADA EUROPA.

TERCIOS ESPAÑOLES.

Orden No 1—Organizadas las tres primeras Compañías de este cuerpo han sido electos por las mismas los Señores siguientes:

1ra Compañía—Capitan Du Martin Ruiz.
Teniente 1ro Du Domingo Farjo.
do 2o Du Juan Fernandez.
do 3o Du Juan Parra.
2a Compañía—Capitan Du Franco Elosegui.
Teniente 1ro Du Ceferino de Monasterio
do 2o Du Jaime Masl.
do 3o Du Eduardo Villa.
3a Compañía—Capitan Du Pedro Lux.
Teniente 1ro Du Anto Ferrats.
do 2o Du Anto Mercadal.
do 3o Du Libero Duran.

y una reunion de oficiales habida, hoy fue electo comandante del cuerpo Du Magin Puig, y ayudante Du Gabriel Del Corral.

Estando así completa la cuarta compañía, se invitan á todos los españoles que quieran formar parte de la 5a y sucesivas, pasen á inscribirse al la Cruz, No 201 calle Real, en la de la Aduana, en la de la calle Su Charles 2a Place, en el café de Dr J. Fernandez, No 2 8 Vieja Levee, y al de Du C. Monasterio No [illegible]

Por orden del comandante Du Magin Puig.
El ayudante—GABRIEL DEL CORRAL.
Nueva Orleans, 27 febrero 1862. 28fév—3

Chasseurs d'Orléans, 1814 et 1815

—Le rôle de la compagnie est déposé au magasin de MM. Schwabacher et Michon, encoignure Conti et Chartres, où les membres doivent se procurer leurs certificats d'admission, afin d'éviter d'être inscrits sur les rôles de la Milice. On recevra quelques nouveaux membres pour compléter la compagnie. Par ordre du capitaine, L. Surgi. BEKER, sergent fourrier. 27fév—au 5 ms

Garde Française.—Neuvième compagnie.—Les personnes qui désireraient s'inscrire pour compléter la neuvième compagnie de la Garde Française, s'adresseront à M. Théophile Frois, No 86, rue du Canal, et chez M. H. Michel, No 21, rue Carondelet, et chez M. Manuit, encoignure Robertson et Ste Anne, où le rôle est déposé.—Toutes les personnes qui viendront s'inscrire seront aussitôt pourvues d'un certificat immédiatement. 25 fév—☞ THEO FROIS. HENRY MICHEL.

Garde Française—10me compagnie.—On demande encore 17 membres pour compléter l'effectif de la 10me compagnie de la Garde Française. S'inscrire chez MM. J. L. LUCAS, maison Lucas & Masson, encoignure Conti et Royale. J. PLAISENT, No 2, rue St-Louis. 28fév—1f

Garde Française.
5e Compagnie.

L'exercice d'aujourd'hui est remis à demain samedi, les mêmes heures, à canon du jour d'élection de grâce. 28 fév Le capitaine, R. MANIST.

Brigade Européenne—Régiment des Volontaires Français—Batterie d'Artillerie.—Tous les membres sans exception, faisant partie de la dite Batterie, sont convoqués pour dimanche, 2 mars courant, à dix heures du matin au de se réunir au local ordinaire, rue de l'Hôpital, entre Royale et Bourbon. Les membres absents seront mis à la rigueur des règlements et les membres seront encore admis à la batterie.

28 fév—2f Le capitaine, J. PH. DAUER.

Brigade Européenne—Régiment des Volontaires Français—3me compagnie, 3me bataillon.—Tous les membres de la dite compagnie sont priés de se réunir aujourd'hui, à 6 heures et demie précises, à la caserne, rue du Faubourg, St... pas le ou l'armée constituée. Les qualités arrières seront perçues, pourront manquants seront considérés comme démissionnaires et leurs noms seront envoyés à l'autorité compétente de la milice. Par ordre du capitaine, Artigues. LATAPIE. 28 fév—1f

Légion française—Dixième compagnie — Cette compagnie se réunira ce soir, à six heures précises, à la salle de M. Carke, encoignure Poydras et Philippa. Il y aura ce soir un exercice militaire. Election pour des sergents et caporaux et distribution des communications importantes. Par ordre du capitaine J. Lamarre. J. M. BIROU, Sergent Fourrier. 28 fév—1

Légion Française.—Ordre No 115—Nlle-Orléans, 28 février 1862—Conformément à la volonté de Son Excellence le Gouverneur, les compagnies de la légion n'auront pas d'exercice aujourd'hui. ALBIN ROCHEREAU, colonel com. 28fév—1 A. BARBIER, adj major.

Légion Française, 4e compagnie.—Les membres sont requis de se réunir SAMEDI, 1er mars, à 11 heures du soir, à la caserne, encoignure Toulouse et Vieux Bassin, pour école de peloton. Tous les membres qui ont des fusils sont priés de venir armés, sans exception. Les membres qui n'ont pas leurs certificats réguliers, voudront bien les apporter. La plus grande ponctualité est requise.—FULG. RICAU, capitaine.—Nlle-Orléans, 28 février 1862. 28fév

Régiment des Volontaires français Indépendants.

Ordre No 10. Demain samedi, premier mars, les membres des deuxième et neuvième compagnies se réuniront à la caserne, rue St Pierre, 174, à six heures du soir, pour affaires de la plus haute importance. Les absents seront considérés comme démissionnaires.

28 fév—2 Le Colonel E. BROONIET.

Brigade Européenne — Garde Française— Deuxième compagnie.—Il n'y aura pas d'exercice aujourd'hui. 28 février. Par ordre du capitaine. J. CHAUVET, sergent-major.
28fév—1

Brigade Européenne—Régiment des Volontaires Français.—2me bataillon — 2me Compagnie.—Les membres sont requis de se présenter à la caserne, demain DIMANCHE, à 4 heures P. M. pour finir l'organisation de la compagnie. Il est important que tous les membres soient présents.

H. BRISBI, capitaine.
23fév—1 LOUIS CLAUDON, sergent-major.

Brigade Française—Troisième Régiment—Le commandant devant [illegible] le président, ce soir, à 7 heures l'élection des officiers de la 10e Compagnie dans le [illegible] faubourg Tremé, rue Ste Anne entre Conti et Rochebiave, invite MM. les officiers du Régiment de vouloir bien se joindre à lui pour donner à ces élections le caractère qu'elles méritent. La Sixième Compagnie étant complète, les élections de ses officiers auront lieu demain soir, 7 heures, à la caserne rue Chartres. L'uniforme n'est pas de rigueur et les cotités mensuelles sont de 30 cts. Point de première mise. Le commandant MILHAU. 28fév—1

Régiment des Volontaires Français — Légion Belge— Dimanche, 2 mars prochain, à deux heures précises de l'après midi, réunion obligatoire pour toute la Légion, y compris le corps de musique. Les 2e et 4e compagnies auront à former leurs cadres d'officiers, les 1ère et 3me celui des sous-officiers. Il y aura vérification des certificats de milice.—Le capitaine commandant JUSTE FONTAINE.

Nota—Les rôles de compagnies devront être délivrés samedi prochain; nos compatriotes qui sont en retard sont priés de se dépêcher. 28 fév—2

Attention! Attention! Légion française.

12me compagnie.— LES JEUNES GENS non-naturalisés qui désirent appartenir à cette compagnie, sont priés de se faire inscrire chez D. Gast, rue de Chartres, 64, chez G. N. Doiseau, rue Bourbon No 70, et chez Dubois & Cie, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

28 fév D. GAST.

Young Creole Native Guards Attention!—Les membres de cette Compagnie se réuniront (en képi seulement) chez le capitaine, samedi soir, 1er mars, à 7 heures précises, pour des motifs qui intéressent le corps. Les soldats qui manqueront à cette ordonnance seront rapportés au colonel. La plus grande exactitude est réclamée. Par ordre du capitaine Ludger Boguille. MOISE DEPAS, 3me lieutenant. 27fév—2

Artillerie d'Orléans.—Nouvelle-Orléans, le 25 février 1862—Ordre général No 3.—Conformément aux ordres émanés du Quartier Général de la 1re brigade, les exercices réguliers et obligatoires de la batterie auront lieu, tous les jours, le matin, à 7 heures précises, et le soir, à 5 heures précises. P. O. C. ARMAND GUYOL, Capitaine. J. VILLARRUBIA, sergent-major. 25fév—6t

Formation d'une nouvelle compagnie d'artillerie.—Les personnes désirant appartenir à une compagnie d'artillerie légère sont priées de se présenter au No 16 rue Carondelet et au bureau du voyer de la ville, à l'Hôtel de Ville, où les listes sont déposées. Cette compagnie doit être attachée au Bataillon des Gardes d'Orléans, comme deuxième compagnie. 24 fév—6 Nlle Orléans, 23 février 1862.

Premier régiment des Chasseurs à Pied.—Quatrième Compagnie.—Cette compagnie étant en [illegible] [illegible]

VENTE PAR LE MARSHAL.

VENTE par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs. Isaac Bridge, tiers saisi. Cour de district des E. C., district de la Louisiane No 241. En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au dernier et plus haut enchérisseur, jeudi, 13 mars 1862, à 11 heures A. M., au magasin de Isaac Bridge, No 83 rue des Magasins, 10 coffres-forts, 69 pompes patentés de McGown, 32 coffre-forts patentés à l'épreuve du feu, et coffre-fort de Scott & Co, à l'épreuve du feu, et coffre-forts d'occasion. Conditions—Comptant. Bureau du Marshal des E. C. Nouvelle Orléans, 27 février 1862.
28 fév—1t C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

VENTE par le Marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs George W. Meeker.—Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 193—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au dernier et plus haut enchérisseur, lundi, 10 mars 1862, à midi, au magasin de Douane, No 2, 60 boîtes de fait sollicité. Conditions—comptant. Bureau du Marshal des E. C. Nlle-Orléans, 20 février 1862. C. B. BEVERLEY, 27 fév Marshal des E. C.

VENTE par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs la propriété de R. Hoe & Co.—Cour de District des E. C., district de la Louisiane, No 281—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au dernier et plus haut enchérisseur, MARDI 11 mars 1862, à 11 heures A. M. au magasin de George W. Vinten, No 105, rue Poydras, une presse Imperiale No 4, et un nouvelle composition, châssis, suivant l'inventaire à mon bureau. Conditions comptant.—Bureau du Marshal des E. C. Nouvelle-Orléans, 21 février 1862. C. B. BEVERLEY, 27fév Marshal des E. C.

VENTE par le marshal des Etats-Confédérés—Les Etats-Confédérés vs la propriété de W. B. Taylor & Co.—Cour de District des Etats-Confédérés, district de la Louisiane, No 257.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au dernier et plus haut enchérisseur, MARDI 11 mars, à 11 heures A. M., au magasin de M. George W. Vinten, No 105, rue Poydras, 1 presse impériale No 4, 2 demi-châssis impérial dans une boîte, 3 presse No 4 et 1 moule à rouleau impérial No 4. Conditions—comptant. Bureau du marshal des E. C. Nlle-Orléans, 21 févr 1862.
27fév C. B. BEVERLEY, marshall des E. C.

VENTE par le marshal des E. C.—Les Etats Confédérés vs la propriété des fils de Jas Conners—Cour de District des E. C. District de la Louisiane—No 264.—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au dernier et plus haut enchérisseur, mercredi 12 mars 1862, à 11 heures A. M. au magasin de George W. Vinten, No 105, rue Poydras—Un assortiment de matériaux d'imprimerie, suivant l'inventaire en mon bureau.—Conditions comptant.—Bureau du marshal des E. C., Nlle Orléans, 20 fév 1862. C. B. BEVERLEY,
27 fév—1t Marshal des E. C.

VENTE par le marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs Conner & Co—Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 204.—En vertu d'un acte de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au dernier et plus haut enchérisseur, mercredi 12 mars 1862, au magasin de la Douane, No 2, 9 caisses pêches d'Irlande, 56 caisses sauce aux noix. Conditions, comptant.—Bureau du Marshal des E. C. Nlle Orléans, 28 février 1862.
17 fév—1t C. B. BEVERLEY, marshal des E. C.

VENTE par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs la propriété de S. E. Ruggles, Powel Press Manufacturing Company—Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 285—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au dernier et plus haut enchérisseur, mardi, 11 mars, à 11 heures A. M., au magasin de George W. Vinten, No 105, rue Poydras—5 couteaux à couper les cartes et 5 boîtes à cartes. Conditions—Comptant—Bureau du Marshal des Etats Confédérés—Nlle-Orléans, 21 février 1862.
27fév—1t C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

VENTE par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs la propriété de E. Potter Jr.—Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 295—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au dernier et plus haut enchérisseur, mardi, 11 mars 1862 à 11 heures A. M., au magasin de M. George W. Vinten, No 105 rue Poydras, une presse pour cartes et têtes de compte. Conditions—comptant. Bureau du Marshal des Etats Confédérés. Nouvelle-Orléans, 25 février 1862. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.
27fév—1t

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

LES Etats Confédérés vs P. F. Lerond.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane No — En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai, au plus haut enchérisseur, LUNDI, trois mars 1862, à midi, dans le magasin No 7, rue de la Douane—15 caisses de bitters, 12 chapeaux et 3 1/2 douzaines chapeaux laine noire nouveaux pour enfants. Conditions comptant.—Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 19 février 1862. C. B. BEVERLEY,
20 fév Marshal des E. C.

VENTE par le marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs Grieff, Byrnes & Co. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 245. En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai, au plus haut enchérisseur, MARDI 4 mars 1862, à midi dans le magasin No 2, rue de la Douane, 8 caisses de savon, 100 caisses de sirop de limon, 38 caisses de chicorée, 34 barils de tabac, 9 barils et 24 caisses de cidre.—Conditions comptant. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 15 février 1862.
17 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs Bragg, D'Aquin & Co. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 220.

EN vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès je vendrai au plus haut enchérisseur, MARDI 4 MARS 1862, à midi, dans le magasin No 2, rue de la Douane, 31 caisses de tabac à priser. Conditions—comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans 15 février 1862. C. B. BEVERLEY,
17 fév Marshal des E. C.

Liste des lettres françaises,

Restant au bureau de Poste le 28 février 1862

Armand, Leon	Gevaux, A
Armand, C	Gullibary, Martin
Arnaud, A	Guillot, Emile
Baguille, H	Guzal, Antoine
Blaise, Auguste	Guerin, D
Bonfontaine, P H	Harret, Jean
Boucherean, E	Hemson, A
Boulicaux, Mr	Hattier, C A
Bousquet, Felix	Judice, P N
Chacher, G	Lacaud, Jean
Claiborne, Chs	Labranche, L
Ciavera, B	Lacoste, A. B. C.
Cleuzeau, M	Lesparre, Auguste
Cecile, Auguste	Lewis, Vital
Chevalier, Pierre	Legaré, J. C. P.
Camaux, J J cap.	Leguet, Benj.
Caular, J J	Lafont, Emile
Christopher, Fernand	Lercar, E
Charsey, A M	Marie Julie, L.
Carnesu, Henry	Maurin, P A.
Curet, M	Mazair, Ernest
De Iturra, C	Manes, P
Drecont, Jean	Mettler, E. G.
Delahoussaye, Jules	Monroe, Wm.
Derbes, J Jr	Planchard, Edgar.
De Bretey, J	Pradal, L
Dussaux, H Dr	Pardo, Jean
Dabo, Alex.	Petite, Adolphe.
Duplessis, J W	Prevost, Mr
Richard, E	Paulin, Dr P.
Francis, Chs	Pantey, J.
Fabre, A	Pourolar, F.
Flacsmel, Pierre	Rousseau, Paul.
Fournelli, C	Sabatier, Joseph.
Gaudy, D	Théard, R. P.
Gravois, Pierre	Vedeaux, Alfred.
	J. L. RIDDELL, P. M.

Bataillon de l'artillerie de Washington—Armée provisoire des E. C.—Nlle-Orléans, ce 25 février 1862.—On propose d'ajouter le nombre des membres qui composent les quatre compagnies de ce bataillon, au maximum fixé par la loi, dans le but d'augmenter le nombre des canons et de porter à 24, ce qui donnera à chaque compagnie une batterie.

Ceux qui voudraient profiter de l'occasion pour se joindre à ce corps et s'engager pour toute la durée de la guerre, peuvent s'adresser au soussigné, rue du Camp No 40, où l'on recevra toutes les informations nécessaires quant à leurs noms, leur lieu de résidence, leur lieu de naissance, leur âge, taille, relations. Leur demande sera référée au bureau des officiers de bataillon qui se prononceront sur le service du recrutement.

Une prime de $50 comptant sera payée à chaque recrue à son entrée au service. Les frais de voyage et de vêtements seront aussi payés. 26 fév

3me Régiment—Brigade Française.—La direction du Régiment, attendu le peu de temps qui lui reste pour compléter le troisième régiment et faciliter la formation du quatrième, a décidé d'admettre les compagnies ou sections formées ou en voie de formation, dans les quartiers audelà des rues Canal et Esplanade, pourvu qu'elles puissent s'habiller, s'équiper et s'armer. Les officiers qu'elles se seraient reconnus par le conseil du régiment qui leur donnera les certificats de présence. Qu'on soit soucieux de leur éloignement, elles ne seront tenues de se réunir au dépôt du régiment qu'une fois par semaine, et le prix du régiment. L'uniforme n'est pas de rigueur. Les officiers, sous-officiers et caporaux venant d'autres corps seront reçus et maintenus dans leurs grades. La direction tient ses séances chaque jour, de sept à neuf heures du soir, rue de Chartres, entre du Maine et St Philippe, maison des bains.—Par ordre.
21 fév—6 DEBARD, secrétaire

BRIGADE EUROPEENNE. Escadron de cavalerie du Régiment des Volontaires français

Quelques membres seront admis pour compléter l'escadron. Le service de la Cavalerie offre un avantage particulier en ce qu'il se borne seulement à l'ORDONNANCE dans l'enceinte de la ville. Les inscriptions pour seront reçues chez le colonel, No 79 rue de l'Hôpital, chez le capitaine J. L. Pellegrin, au coin des rues Champs Elysées et Français et chez le soussigné, 19 rue de l'Hôpital. Par ordre.

Le Maréchal des Logis Chef
22 fév☞ P. CAMILLE.

Legion Española — BRIGADA EUROPEA. — Orden general No 1.—Habiendose agregado á este cuerpo una compañia española, será la 5a de la Legion. Todos los subditos españoles que deseen formar la 6a y sucesivas, pueden alistarse con la brevedad posible en la calle de Gravier No 65, segundo piso.

Atencion—Siendo el viernes dia de rogativas, el ejercicio de batallon tendrá lugar el SABADO, á las 4 1/2 de la tarde, en el lugar de costumbre. Entretanto los capitanes distribuirán los nuevos diplomas. El Comandante,
20 feb—4 P. AVENDAÑO.

Compagnie de Réserve de l'Artillerie d'Orléans.—A une assemblée de anciens membres du bataillon d'Artillerie d'Orléans, il a été résolu de *former* une compagnie de Réserve composée d'hommes exempts par l'âge du service de milice. Nous invitons les personnes qui désirent faire partie de ce corps de déposer leurs lettres d'admission au magasin de PAULIN DUREL, No 57, rue de Chartres.

LOUIS BERNARD, L. F. MAXENT, P. DUREL, E. L. BERCIER et aut res. 27fév—4f

Brigade Française.—3e Régiment.—Les Français du faubourg Tremé qui désirent faire partie du 3e régiment de la Brigade Française sont priés de se réunir vendredi 28 février 1862, pour procéder à l'élection des officiers de ladite compagnie. Réunion à six heures et demie, rue Ste-Anne, entre Tonti et Rochebiave.—Invitation est faite à tous les Français, à quelque corps qu'ils appartiennent, de se joindre à la Brigade Française. Par ordre. EDMOND DEBAR, secrét.

N. B.—La caserne située rue de Chartres, entre St-Philippe et du Maine, sera ouverte tous les jours, de huit heures du matin à sept heures du soir. 27 fév—2

Régiment des Volontaires Français—Brigade Européenne—Les membres faisant partie du régiment sont invités à ne se dessaisir de leurs certificats sous aucun prétexte. Ceux délivrés précédemment au 15 février, devront être remplacés par des nouveaux de date plus récente. Par ordre du colonel J. JOUET, 27fév—2 Major.

Brigade Européenne, 3me Régiment des Volontaires Français—La formation de la 2me compagnie du 3me régiment recevra demain du commencement d'exécution. Les listes sont déposées chez le colonel, rue Hôpital 79, entre Royale et Bourbon. Les admissions sont gratuites et des certificats seront délivrés immédiatement. Les grades appartiendront de préférence aux anciens soldats qui se présenteront les premiers. A. FERRIER, Colonel. 27fév—3

CUIVRE—8 barils cuivre du Mexique, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO.
13 fév 40, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

PENDANT l'absence temporaire de M. O. G. FELCHER, MM. JULES RUFF et AUGUSTE BAUMAN, sont conjointement chargés de la procuration des affaires. A. STURZENEGGER & Co. 27fév—3

AVIS.

LA procuration [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Edward D. White vs John B. Eckhart.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,504—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 7 de mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

UN TERRAIN formant un triangle, situé dans le Troisième District de cette ville, ayant quatre vingt trois pieds six pouces de face à l'Avenue Lafayette, vingt sept pieds un pouce de face à la rue Urquhart et soixante-dix-neuf pieds trois lignes à la rue des Arts.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JNO F. WALDEN,
5fév—3,12,21,28,7 ms Shérif de la paroisse d'Orléans

Thomas Fellows vs Chas. W. Hardy & als.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 9096.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi 7 de mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos NEUF et DIX de l'îlet No Cent.

Le No NEUF mesure soixante pieds de face à la rue St-Antoine, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Magistrats, dont il forme l'encoignure.

Et le No DIX, contigu à celui sus-décrit, mesure soixante pieds de face à la rue St-Antoine, sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—comptant au moment de l'adjudication. JOHN F. WALDEN,
Shérif de la paroisse d'Orléans
5fév—3,12,21,28 mars 7

Edward D. White vs Plusieurs Terrains

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,501.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi, 7 de mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

1o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Lafayette, les rues Urquhart, du Port et St-Jean-Baptiste, ayant 105 pieds de face à l'Avenue Lafayette, sur 43 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur et face à la rue St-Jean-Baptiste.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant

2o—Un autre terrain situé dans le même îlet et contigu à celui ci-dessus décrit, et ayant 27 pieds 3 pouces de face à l'Avenue Lafayette, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 181 pieds 3 pouces 6 lignes, distant de la rue Girod, de 209 pieds 2 pouces.

3o—Un autre terrain situé dans le même îlet et contigu à celui précédemment décrit, et ayant 27 pieds 3 pouces de face à l'Avenue Lafayette, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 181 pieds 3 pouces et 6 lignes, distant de la rue Girod, de 181 pieds 11 pouces.

4o—Un autre terrain situé dans le même îlet et ayant 100 pieds de face à l'Avenue Lafayette, sur 21 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Girod.

5o—Un autre terrain situé dans l'îlet borné par l'Avenue Lafayette, les rues Urquhart, Morales et du Port, et ayant 21 pieds 7 pouces et 1 lignes de face à l'Avenue Lafayette, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds 3 pouces et 6 lignes, distant de la rue Morales de 157 pieds.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JNO F. WALDEN,
5fév—3,12 21,28,7ms Shérif de la paroisse d'Orléans

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Joseph Diss.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,652—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de février 1862, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 1er mars 1862, à 10 heures et demie A. M., au Vieux Bassin, près du chantier de bois de M. Jean Petit, à l'adjudication de

La petite goëlette nommée THE YOUNG CALIFORNIA, ses voiles, amarres &c, ou eskif et une seine.

Sequestrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
JOHN F. WALDEN,
26 fév—28, 1 mars Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Andreas Wirtt vs. M. et Mme Ampon, in solido.

CINQUIEME Juge de Paix—No 18,237—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Théo. Drouet, Cinquième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, mercredi, 5 mars 1862, à midi, à mon entrepôt, à l'encoignure des rues Esplanade et Chartres—Un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions—Comptant sur livraison. LOUIS POWER,
21 fév, 28 5 mars Constable.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feue dame Veuve Jean Maistre sont priées de les présenter au bureau de M. A. Pitot, avocat, No 27 rue Royale, dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis.
Nlle Orléans, ce 17 février 1862. F. A. TETE,
18fév—3f en 10j Exécuteur Testamentaire.

AVIS JUDICIAIRES.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Pat. McCann contre ses créanciers et ceux de Keegan et McCann—No 9,666—Il est notifié par la présente aux créanciers et à toutes les personnes intéressées de déclarer dans le délai de dix jours, à compter de ce jour, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le tableau présenté par M. W. Huger, syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément. Par ordre de la Cour.
2 fév—3m M. P. SMITH, dép. greffier.

Succession de Betsy McGrath, veuve de Patrick Mulden—No 18,857.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par la présente donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
21fév—4 3m Député-Greffier

Succession de Catherine Holdship—No 18,693.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
21fév—4 3m Député-Greffier.

Succession de Marie Noel Cordier, f. c. l. —No 18,529.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
20 fév—24 39 Député Greffier

CRESCENT CITY WOOL

MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES A TRICOTTER Pour l'usage du militaire.

LES soussignés sont prêts à remplir tout ORDRE qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Guabla, No 157, rue du Canal. | Bureau pour la vente des draps H. Gilling, No 86, rue de Chartres.

P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en grande ou petite quantité, au prix du marché.
27 fév—3 m

LOUIS CROISY,

marchand de bois et de charbon,

No 130, rue St Louis, enc. Bourgogne,

BOIS fendu et scié à la vapeur, et à satisfaction, $7 la corde.
Bois scié à volonté, $6 50 la corde. 27 fév—1 m

Portefeuille trouvé.

IL a été trouvé un grand portefeuille en maroquin le 25 courant, rue du Bayou, contenant une somme de... et des papiers. La personne peut réclamer le portefeuille en s'adressant rue St-Jean entre Broad et Septième, en payant les frais. 27fév—1

Chienne trouvée.

Il a été trouvé une CHIENNE à lapin, caille. La personne à qui elle appartient est priée de la réclamer, rue Dumaine, No 285. 27 fév—4

Malle directe pour l'Europe via New-York.

UNE malle européenne sera faite SAMEDI prochain, 1er mars, au No 17, rue Carondelet. 25fév—4f

OFFRE.

ON offre à prêter UNE PETITE SOMME D'ARGENT, sur bonne hypothèque. Pour les conditions s'adresser au bureau de l'*Abeille*. 26fév—3f

PAUL BOISSONNEAU,

Marchand tailleur, rue de Chartres, No 97,

A l'honneur de prévenir les milices de la ville et de la campagne, qu'il a en magasin, pour habillement militaire, un lot de draps forts, bleu clair et bleu foncé; velours noir et bleu clair pour habiller plusieurs compagnies.

Egalement, 500 couvertes couleurs foncées à des prix modérés.

Messieurs les officiers trouveront aussi des couvertures très fines et tous les draps et fournitures nécessaires à leurs grades. 26fév—6f

Alcohol désinfectant.

A VENDRE par gallon ou baril, au magasin de vinaigre de N. E. BAILEY & FILS, 246, rue du Canal près de la rue Liberté.

Aussi:—Nouvelle mélasse en barils faits de bon bois sec. 26 fév—6

Certificats d'inspection perdus.

IL a été perdu par le soussigné deux certificats d'inspection pour deux boucauts de tabac emmagasinés à l'entrepôt de J. J. Murphy. Un des boucauts porte cette marque V. b; l'autre, celle de D. 1696. Les certificats étant devenus nuls, pour tout autre que le propriétaire par suite de l'ordre donné à l'entrepôt de ne pas livrer les boucauts, le public est invité à ne pas les accepter. O. BELOT.
26fév—3f

AVIS.

TOUTES les personnes intéressées dans les procès intentés par Mme Myra Clark Gaines, et qui sont disposées à se joindre à la défense commune arrêtée à une assemblée qui a eu lieu le 10 du courant, sont priées de s'adresser aux soussignés, afin de signer l'accord. Tous ceux qui ont signé ledit accord sont priés de se produire une copie des titres respectifs et de la laisser, avec leur citation, à

P. H. MOUSSEAUX, à l'encoignure des rues Saint-Louis et Robertson;
M. ESNARD, à l'encoignure des rues du Maine et Broad;
D. B. MACARTY, rue Conti No 21.
12fév—1m COMITÉ PERMANENT.

La Gorge, les Poumons et le Cœur

Drs. A. & A. F. Follin,

MEDECINS pour les maux de gorge, les maladies de poumons et du cœur, annoncent aux personnes atteintes des affections susmentionnées plus haut qu'ils peuvent être consultés, en français, en anglais et en espagnol, à leur cabinet, RUE DU CANAL, No 186, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Leur traitement d'INHALATION MEDICALE (aidé de remèdes hygiéniques, diététiques et fortifiants) a réussi dans d'innombrables cas de consomption, de bronchites, de gorgite, d'asthme, &c.

Ils feront connaître les guérisons aux intéressés.

Les malades demeurant à la campagne peuvent les consulter par lettre s'il est impossible de se rendre en ville.

Rue de l'Espagne, No [illegible], Troisième District.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Bon domestique de maison et bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er mars 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale—HENRI, âgé d'environ 12 ans, bon domestique de maison, très intelligent.

HELENE, négresse âgée d'environ 32 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Les dits esclaves sont pleinement garantis.

Conditions—Comptant. 26fév

13 barils et demi-barils de vernis assortis de première qualité, à l'encan.

PAR M. MONTGOMERY, encanteur.—Seront vendus samedi, 1er mars, à 11 heures, au vieux magasin d'encan, rue du Camp No 67, sans aucune réserve—13 barils et demi barils de vernis, de première qualité pour voitures, et aussi vernis pour voitures et vernis blanc de première qualité.—Sans limite—Conditions comptant.

Maison en briques à étage sur la rue des Champs-Elysées.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,
90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Victoire et Moreau, mesurant 25 pieds 11 pouces de face aux Champs-Elysées, sur 85 pieds de profondeur—Ensemble les bâtisses en briques qui y sont construites, comprenant un magasin au rez-de-chaussée, ayant 24 pieds de face sur 60 pieds de profondeur et même division à l'étage supérieur, une bâtisse haute haute dans la cour ayant deux chambres en bas et deux en haut.

Conditions—$2,500 comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 6 pour 0/0 d'intérêt à partir de la date et hypothèque.

Acte de vente pardevant par C. V. Foulon, notaire public. 27fév

Maison en briques, à deux étages, située rue Ste-Anne No 435, formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Miro. La maison de maître, très agréable, rue Ste-Anne, contiguë à l'autre.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 1er mars 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale,

1o—UN LOT DE TERRE formant l'encoignure des rues Ste Anne et Miro, compris entre les rues Ste Anne, Miro, du Maine et Tonti, mesurant 33 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Miro. Ensemble la maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, No 435, rue Ste-Anne, contenant huit chambres, galerie et balcon en fer sur le devant; une cuisine en bois à étage, contenant huit chambres, galerie devant et sur le côté,—loué $50 par mois.

2o—UN LOT DE TERRE dans le même îlet, contigu à celui décrit plus haut, mesurant 33 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble la maison basse en bois, double, couverte en ardoises, contenant chacune deux chambres et cuisine, citerne, latrines, &c. La maison est divisée en deux locations.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant six pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à leur échéance, et après leur échéance, en cas de non paiement, huit pour cent jusqu'au parfait paiement. Les bâtisses seront assurées contre les risques du feu et les polices transférées aux vendeurs. 26 fév—au 1er

Grande vente de propriétés vacantes, près du parc de ville, faisant face au Bayou St Jean et à la rue d'Orléans, et près du Nouveau Canal. Soixante-huit carrés ou portions de terre.—1051 lots de terre.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., *Encanteurs,*
Bureau No 31, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, 6 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, la propriété de valeur suivante, savoir:

SOIXANTE-HUIT ILETS en portions de terre, comprenant 1051 lots, dans le second district de cette ville, faisant face au Bayou St Jean, derrière le parc de la ville et près du Nouveau Canal, à l'intersection de, et faisant face à toutes les rues principales du second district, savoir: les rues Esplanade, Ursulines, Dumaine, Orléans, St Louis, Bienville, Douane, &c. Le tout plus amplement décrit sur un plan qui est maintenant au bureau de la Bourse. Ledite propriété sera mise en vente par lots.

Conditions—Pour toute somme moins et jusqu'à concurrence de $100, au comptant, pour toute somme au-delà de cette somme, la moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et de 6 pour cent comptant, et 8 pour cent éventuel.

Actes de vente pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 fév—au 6 m

A vendre une agréable résidence de campagne et de ville.

Une belle propriété située sur le rail-road Pontchartrain entre les rues Romain et Prieur, comprenant l'îlet entier, ayant une façade de 320 pieds aux Champs-Elysées, 300 pieds à la rue des Français qui est coquillée, 311 pieds à la rue Romain et 311 pieds à la rue Prieur. Les améliorations consistent en une belle maison de maître, bâtie sur des fondations en briques de sept pieds d'élévation, renfermant caves, chambre à bois et chambre à charbon, six belles pièces au-dessus, toutes tapissées et peint parfaitement. Une galerie, devant, de 52 pieds de long sur 9 de large. La maison est couverte en ardoises, cuisine, chambres à domestiques, écurie, deux remises, puits en briques à 2 citernes, &c., &c. Aussi une serre et des plantes de la valeur de $300 et plus, ayant galerie devant et derrière, deux chambres avec deux cabinets et une belle citerne; le tout neuf. Un beau jardin potager et un jardin rempli de pommes pour plantes variées d'arbres fruitiers et de plantes d'agréments. Toute la façade aux Champs-Elysées est plantée de chênes transplantés depuis six ans.

Le rail-road de la ville qui passe sur la rue Claiborne va trouvera à l'acquéreur avec cette propriété avec deux actions de la Banque des Citoyens.

S'adresser à G. G. Ferriot, encoignure Conti et Passage de la Bourse. 25 fév—7f

Succession de Mme veuve François Duvernay.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur,
Bureau, rue des Ursulines No 215.

Le plus beau morceau de terre de la ville, et propre à faire une très belle résidence, et terre à la fois de ville et à la campagne.

JEUDI, 13 de mars prochain, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Douane et Canal, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. Bermudez, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 1er février 1862, à moi adressé, il sera vendu pour un moyen de partage, et pour régler la succession, UNE PORTION DE TERRE renfermée par les rues Hôpital ou Chemin du Bayou, Villeré, Esplanade et Robertson, et ayant, au pied américain, 75 pieds 6 pouces de face au Chemin du Bayou, sur 300 pieds à la ligne du fond, sur 299 pieds 6 pouces de profondeur, avec toutes les améliorations qui se trouvent, consistant en plusieurs maisons et bâtisses en bois. Cette terre est d'un niveau plus élevé que le sol environnant; elle est en curb stone, et qui sont plantés, ainsi que le pavage de la rue, ils sont de la rue Robertson, de la rue Esplanade et de la rue Villeré, droit-on du côté de la rue Villeré. Il y a sur cette propriété une grande quantité d'arbres fruitiers tels que figuiers, orangers, pêchers de belles qualités, vignes, plaqueminiers, pacaniers, etc. Ce lot est désigné sur le plan et dans le terrier propriété, elle ne mérite la peine; elle porte les Nos 251 et 251.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété vendue, avec six pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, et 8 pour cent d'intérêt éventuel. Les billets devront être payés ou coupons, au gré des vendeurs.

L'acte de vente pardevant M. H. Padesclaux, aux frais de l'acquéreur. 28 fév—15, 21, 28, 8 mars, 12, 13

Association de Bienfaisance des Jeunes Gens.

A une assemblée spéciale de cette association, qui a eu lieu le 25 courant, les résolutions et le préambule suivants ont été offerts par le Fr. Ernest Morel, et ont été adoptés à l'unanimité.

Attendu qu'en conséquence de la guerre actuelle qui menace nos intérêts, nos foyers et nos familles, notre pays se trouve dans un état de désolation et de confusion, et attendu qu'un grand nombre de membres de notre Association est composé de jeunes gens capables et de bonne volonté, désirant s'enrôler dans le service de l'indépendance; et attendu que les dits Jeunes Gens veulent partager le sort de leur patrie dans ce conflit et brillant, en cédant à l'élan du patriotisme et de l'enthousiasme militaire, et, attendu que le but de notre Association perpétuelle est de remplir le but de la Bienfaisance dans toute son étendue, afin de mériter le respect de nos concitoyens, et, attendu que nous sommes prêts à secourir tout ce qui nous engage dans cette noble cause, et y concourir de nos propres forces, et à abriter notre Association sous les étoiles et les barres du drapeau des Etats Confédérés, et, attendu que le commerce est suspendu, ce qui offre le champ libre pour les opérations militaires. Qu'il soit résolu Que l'Association du Bienfaisance des Jeunes Gens, afin de remplir le but sus-mentionné, et afin d'encourager nos frères à combattre chaleureusement et de mettre les lauriers auxquels ils ont un droit légitime, ajourne et suspend ses séances et ses affaires *sine die*.

Qu'il soit de plus, résolu, que les résolutions et le préambule sus-mentionnés soient publiés trois fois dans le journal officiel de l'Association.

Pour copie conforme
JULES DUBALEN,
26fév—3f secrétaire.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES, 3me DISTRICT.

Nlle-Orléans, 4 février 1862.

AVIS est donné que je suis prêt à recevoir, de cette date à la fin du mois, le montant des taxes et des licences sur professions, métiers, &c. Les personnes qui ne se conformeront pas à cet avis seront poursuivies conformément à la loi. Heures du bureau: De 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, No 9, RUE DE L'ESPLANADE. M. DUDART,
4 fév—au 28 fév Collecteur du Troisième District.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Jury de Police de Jefferson, (rive droite.)
Gretna, 7 février 1862.

AVIS est par ces présentes donné aux personnes résidentes ou non résidentes de la paroisse Jefferson, (rive droite,) sujettes au paiement de taxes de paroisse imposées pour l'année 1861, conformément à la loi, par le Jury de Police pour l'usage de la paroisse Jefferson, (rive droite), que les dites taxes seront exigibles le 15 mars 1862 et qu'elles devront être payées au soussigné, collecteur de taxes, dans les trente jours suivants à son bureau, au local du Jury de Police de Jefferson, (rive droite), encoignure de la rue Front et de l'Avenue Lafayette, village de Gretna, en cette paroisse. Le soussigné se tiendra à son bureau tous les jours pendant les trente jours, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., à l'effet de recevoir le paiement des dites taxes ainsi que celles arriérées pour les années précédentes, et à l'expiration du délai ci-dessus mentionné, le soussigné procèdera selon la loi contre ceux qui pourraient faillir au paiement de la taxe. W. B. TOLEDANO,
Collecteur de taxes pour la paroisse
10 fév—30f Jefferson, (rive droite).

Prêt d'argent sur dépôt.

Grande et petite somme.

ON paie de bons prix pour le vieil or, argent, diamants, &c. Encoignure Bourbon et Bienville, No 49. 26 fév—10f

Savon à l'huile de coton.

DOUSSAN & JACQUIER, préviennent les marchands et les familles, que l'on peut se procurer dans leur NOUVEAU MAGASIN, 103 rue de Chartres, ce fameux savon fabriqué à l'*huile de coton*, le meilleur et le plus économique qui se soit fait à la Nouvelle-Orléans.

Les échantillons GRATIS seront à la disposition de ceux qui voudront en faire l'expérience, et, ces messieurs se feront un vrai plaisir de leur indiquer la manière de l'employer pour en faciliter l'usage.
11 fév—au 6m

AVIS.

A partir d'aujourd'hui, nous ferons toutes nos VENTES DE PROPRIETES FONCIERES ET D'ESCLAVES à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS. Notre SALLE D'ENCAN sera consacrée EXCLUSIVEMENT à la vente de MARCHANDISES et de MEUBLES.

McCERREN & LANDRY,
Encanteurs.

Nlle-Orléans, 12 février 1862. 12 fév—☞

Chandelles de suif pressé, Savon, Café de Rio.

A vendre par S. HESSE,
5, rue Tchoupitoulas.

Agent de E. Ougin & Cie, successeurs de P. K. Barnes. 22 fév—7f

A louer.

Une maison double, ayant 16 appartements bien éclairés, située rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson. Pour les clefs, s'adresser en face. 30 jan—2f

AVIS.

UN PROFESSEUR, recommandé sous les rapports [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Trois lots sur le chemin de fer de Golfe du Mexique.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er mars 1862, seront vendus à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Trois lots de terre dans l'îlet borné par les rues Louise, Bons Enfants et Piété, désignés sous les Nos 1, 6, 7 et 8, mesurant chacun 23 pieds 7 pouces de face à la rue des Bons Enfants, sur 100 pieds de profondeur. Le lot No 8 forme l'encoignure des rues Bons Enfants et Piété; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—La moitié comptant et la balance à 12 mois en billets portant hypothèque avec 8 pour cent d'intérêt par an.

Actes de vente pardevant P. Coudrain, notaire public. 25 fév

Deux maisons confortables, No 318, rue Désiré, et No 814, rue Craps. Un terrain formant l'encoignure des rues Désiré et Craps et situé entre les deux chemins de fer de la ville.

PAR N. VIGNIE, encanteur,

SAMEDI, 1er mars 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Trois terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Craps, Désiré, Grands Hommes et Piété. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2.

1o—Le terrain No 1 a 30 pieds de face à la rue Désiré sur 60 pieds de profondeur et face à la rue Craps dont il forme l'encoignure, un hangar qui s'y trouve.

2o—Le terrain No 2 touche au terrain No 1. Il a 30 pieds de face à la rue Désiré sur 60 pieds de profondeur. Ensemble, une maison confortable couverte en ardoises, ayant trois chambres, cuve, lieux d'aisance, etc.

3o—Le terrain No 3 touche au susdit, sur la ligne du fond. Il a 60 pieds de face à la rue Craps sur 30 pieds de profondeur. Ensemble, une maison portant le No 814, rue Craps, ayant 4 chambres; cuisine ayant 2 chambres; poulailler, pigeonnier, cuve, lieux d'aisance, etc.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à l'échéance, et 8 pour cent d'intérêt dans le cas de non paiement à l'échéance, jusqu'à parfait paiement. Les propriétés devront être assurées et les polices transférées aux vendeurs.

L'acte de vente pardevant P. Coudrain, notaire public. 24 fév—au 1er

Propriétés améliorées dans Jefferson City.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, le 1er mars, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, quatre lots de terre suivants, situés dans la ville de Jefferson, dans l'îlet compris entre les rues Louisiana Avenue, Jersey, Clippe et Delachaise, désignés par les Nos 15, 16, 21 et 22.

1o—Deux lots de terre étant les lots 21 et 22, mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Jersey sur 117 pieds de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir:—une maison double bâtie en bois, cuisine, chambres à domestique, tonnerie, écurie, etc.

2o—Un lot de terre étant le lot No 21, mesurant 31 pieds de face à la rue Delachaise sur 121 pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, savoir, une maison basse bâtie en bois.

3o—Un lot de terre étant le No 22, mesurant 31 pieds de face à la rue Delachaise, sur 128 pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, savoir:—une maison basse bâtie en bois, cuisine, etc.

Termes et conditions—Un quart comptant, le balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque portant 6 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité, et 8 0/0 après maturité.

Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur. 22 fév au 1er m

Terrain sur la rue des Champs-Elysées.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

UN LOT DE TERRE situé dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Grands Hommes et Craps, à une distance de 58 pieds de la rue des Grands-Hommes, mesurant 25 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 97 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un an de crédit en billets portant 6 pour cent d'intérêt à partir de la date et hypothèque.

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 24 fév

Spacieux terrains au faubourg Tremé.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,
Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

TROIS LOTS DE TERRE contigus, désignés par les Nos 7, 8 et 9, de l'îlet renfermé par les rues Johnson, Prieur, Dumaine et Ste-Anne, mesurant chacun 33 pieds 8 pouces de face à la rue Johnson, sur 168 pieds de profondeur; ensemble une maison basse en bois, deux chambres sur le devant, avec deux cabinets, cuisine séparée et de deux chambres; ils sont installés en un jardin potager bien cultivé avec quantité d'arbres fruitiers. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endosseurs, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date et garantis par hypothèque.

Actes de vente par devant A. Ducatel, notaire public. 24 fév

Magasin en briques à trois étages avec façade en granite.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.
No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Levée, Victoire, Esplanade et Champs Elysées, mesurant 17 pieds à la rue de la Levée, sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, ensemble un magasin en briques à trois étages avec façade en granite, No 2 ayant un magasin au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, grande bâtisse en briques ayant deux étages, cinq chambres; ensemble 100 actions du fond capital de la Banque des Citoyens réduites à 93 sur lesquels il a été payé $210 représentant le dividende du 1er octobre 1862, d'après la loi de la dite Banque.

CONDITIONS—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note de $2110 dû le 1er octobre 1862, et la balance à 6 mois comptant et le reste à un et deux ans en billet portant six pour cent d'intérêt par an de date, et hypothèque. 25fév

Parfaite Blanchisseuse et Repasseuse.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.
Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Clara, négresse créole, âgée d'environ 33 ans, parfaite blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant 6 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque. 26fév

Belle propriété sur la rue Claiborne et terrains près de l'Esplanade.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Trois lots de terre contigus, situés à l'encoignure des rues Romain et Kerlerec, de l'îlet renfermé par les rues ci-dessus, Esplanade et Derbigny, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Romain, sur 128 pieds de profondeur et de 100 pieds; les lots de terre sont désignés par les Nos 8 9 et 10. Le lot No 10, forme l'encoignure des rues Romain et Kerlerec.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Claiborne et Kerlerec, dans l'îlet renfermé par les susdites rues, l'Esplanade, et Robertson, mesurant 21 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne, 32 pieds 5 pouces sur 99 pieds 9 pouces de profondeur, et 31 pieds 5 pouces à la ligne qui y est; ensemble une jolie maison No 326, en bois, briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, appartements, galerie partiellement fermée, deux cabinets dans la cour, une cuisine mesurant une superficie divisée en quatre chambres, balcon sur la rue Kerlerec; et une autre bâtisse à deux étages, avec caves et trois chambres, grenier, de toutes, on est bien bâti, ayant deux chambres avec toit au-dessus et deux chambres au-dessus sur la cour, cour carrelée, puits en briques, &c. &c. Le tout en bon état.

Cette propriété est divisée en deux logements, l'un occupé par le vendeur et l'autre loué $25 par mois.

Un lot de terre contigu au précédent, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne, 32 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, 91 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne de la propriété ci-dessus décrite, et 92 pieds 10 pouces sur la ligne opposée; ensemble un grand hangar et jardin.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets portant 6 0/0 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque. 21 fév

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.
Bourse des Négociants et Encanteurs.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Louis Foucher.

Madame F. V. De Gruy vs Madame Théo. Verret et al. —Pour opérer un partage—

EN vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire le 5 février 1862 et d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, de la même date, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue conformément à la loi, j'offrirai en vente jeudi, 13 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, la propriété suivante, située dans le Premier District de cette ville, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le Premier District, désigné par le No 3 dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Thalia ou Estelle, Erato ou Melicerte et Constance, sur un plan fait par Chs A. de Armas, député-arpenteur-général, le 16 août 1861.

Le dit lot de terre ayant, mesure américaine, 29 pieds 3 pouces et 3 1/4 lignes face à la rue Annonciation, 29 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur la ligne du fond, sur 152 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets divisés par coupons, au gré des vendeurs, portant 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à l'échéance, et 8 0/0 d'intérêt dans le cas de non-paiement jusqu'au règlement final avec privilège du vendeur, garanti par hypothèque sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 10fév—2ps

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bourse des Négociants et Encanteurs.

Dans l'affaire de la succession de veuve Louis Foucher—François V. De Gruy vs. E. De Gruy et al—Pour opérer un partage.

EN vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 5 février 1862 et un ordre de l'hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, de la même date homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue conformément à la loi, j'offrirai en vente jeudi 13 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, la propriété suivante située dans le premier district de cette ville, savoir:

2 lots de terre désignés par les numéros 4 et 5 (bis) dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, Thalia ou Estelle, Erato ou Melicerte et Constance, sur un plan fait par Chs A. de Armas, député arpenteur général, en date du 16 août 1861. Lesdits lots mesurent chacun, mesure américaine, 29 pieds 3 pouces 4 1/2 lignes de face à la rue Annonciation, sur 133 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—1/3 comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons au gré des vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à maturité, et 8 pour cent après maturité jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 10 fév—2ps

Sel! Sel! Sel!

DEUX MILLE CINQ CENTS SACS DE SEL de Liverpool,
2000 sacs gros sel,
2000 sacs sel fin
1500 sacs sel T.
A vendre par STAFFORD & McGILL,
24 fév—4 rue des Magasins No 28.

Thomas C. Payan,

Canal, No 72, entre Camp et Magasins,

Marchand d'habillements en gros et en détail.

A MAINTENANT en magasin et offre à des prix très réduits, 1,000 habillements militaires de la même couleur et ayant les mêmes garnitures.

1500 HABILLEMENTS MILITAIRES [illegible]

[illegible]